Image not found or type unknown

# 2 modalités de garde dans l'année ?

Par **LeslieD**, le **20/07/2025** à **07:32**

Bonjour,

En début de procédure de divorce à l'amiable, le père de mes enfants (11 et 15 ans) est musicien, intermittent du spectacle. La régularité de ses concerts s'intensifie généralement à partir du milieu du printemps, avec un pic pendant l'été. Ses concerts sont souvent loin et nécessitent qu'il parte donc 2 ou 3 jours. Il travaille également tous les mercredis soirs en période scolaire (20h-22h).

Après avoir vu une première fois son avocat cette semaine, il propose un mode garde en deux temps sur l'année : une garde alternée une semaine sur deux de septembre à juin, et une résidence principale chez moi les deux mois de vacances d'été. Sur ses semaines de garde alternée, quand il aura des concerts, il dit qu'il cherchera à s'organiser avec des proches pour les enfants, ou qu'ils pourront venir chez moi si je le souhaite. À savoir qu'il n'y a actuellement aucun proche de son côté susceptible de s'occuper des enfants (les grands-parents paternels sont proches géographiquement mais n'ont jamais gardé nos enfants à cause de relations tendues). Donc pour le bien-être de mes enfants il est évident que je les prendrai chez moi, en plus de mes semaines.

Après quelques recherches, je ne trouve pas trace d'une telle organisation, où il y aurait une partie en garde alternée et une partie en garde classique. Avez-vous déjà rencontré ce cas ?

Merci pour vos retours.

Par **Pierrepauljean**, le **20/07/2025** à **08:32**

bonjour

il est toujours possible de prévoir cette organisation à l'amiable

il sera utile de prévoir le maximum de précisions dans cette organisation pour éviter des litiges

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés